



TAXES MUNICIPALES 2021 3^e VERSEMENT

La date limite pour effectuer le 3^e versement des taxes municipales 2021 est le 20 septembre 2021.

Après cette date, les taxes non acquittées porteront intérêt au taux de 14 % l'an, sans préavis.

VOUS AVEZ 3 FAÇONS POUR FAIRE VOTRE PAIEMENT :

Par la poste – Envoyez le paiement au moins cinq (5) jours ouvrables avant l'échéance à l'adresse ci-après :

Service des Finances
Ville de Bécancour
1295, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour (Québec) G9H 1A1

Auprès des institutions financières – Desjardins, Banque Nationale, Banque Laurentienne, Banque de Montréal et Banque Royale. Au comptoir, par Internet ou par paiement téléphonique. Vérifiez le délai de traitement auprès de votre institution financière.

Au comptoir de taxes à l'hôtel de ville de Bécancour à l'adresse mentionnée ci-avant (sauf les jours fériés)

Lundi au jeudi – De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45
Vendredi – De 8 h 30 à midi

La carte de débit est acceptée.

Les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

Ville de Bécancour, le 8 septembre 2021.

Daniel Brunelle
Trésorier